



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 13

Absents : 5

Pouvoirs : 6

L'an deux-mille-vingt-trois et le cinq juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 30 juin 2023 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

### **PRESENTS**

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian - – REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline – JUVIGNY Daniel.

### **ABSENTS**

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger

SAMPSONI Jean

MESNARD Nathalie

BLANC Jean-Charles

DURET Nadine

### **EXCUSES**

Mesdames et Messieurs :

Néant.

### **PROCURATIONS**

Mesdames et Messieurs :

VERT Hélène à COURMES Olivia

GUEZOU Eric à GRANGE Philippe.

URHAHN-BOLLIER Pascale à MOYEMONT-GAILDRY Catherine

VAUX Didier à DEBERES Pauline

FABRE Lionel à CROUZATIER Christian

IAFRATE Manon à JUVIGNY Daniel

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. POTE Xavier pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Par 19 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

### **DECIDE**

- De nommer M. POTE Xavier, secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION COMPTE-RENDU.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL. (Séance du 05.04.2023)**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Pas de remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Par 19 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

**ADOpte** le compte-rendu de la précédente réunion.

## URBANISME.

### 3. ACHAT TERRAIN NOUVEL HOPITAL DU PAYS SALONNAIS.

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

#### **OBJET : ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE PERMETTANT LA CONSTRUCTION DU FUTUR HOPITAL DU PAYS SALONNAIS.**

Par arrêté préfectoral du 23/07/2019 et conformément à l'article L 5211-5 du CGCT, la création d'un SIVU chargé de l'acquisition d'un centre hospitalier sur la commune de Salon de Provence a été autorisée

La commune d'Alleins, par délibération numéro 46-2019 en date 17/04/2019, a décidé d'adhérer au syndicat intercommunal du « Centre hospitalier du Pays Salonnais (CHPS) ». Le SIVU-CHPS regroupe 20 communes et doit porter l'acquisition de l'emprise foncière permettant la construction du futur hôpital du Pays Salonnais.

Chaque commune membre s'étant engagée à participer à l'acquisition du terrain sur la base d'un forfait de 10 € par habitant en référence à la population INSEE communal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La participation de la commune d'Alleins pour l'acquisition du terrain est de **2.494€** sur la base de la population communale au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 2494.

En 2021, forte d'une opportunité foncière sur la zone des « Gabins » d'une superficie de 9,5 hectares, la ville de Salon de Provence a fait le choix en accord avec ses partenaires de réaliser le portage foncier en faisant l'acquisition du terrain, dans l'attente de la notification de la subvention de l'Etat annoncée dans le Contrat Etat/Région, au profit du SIVU. Cette dernière prévue au contrat Etat/région devant permettre de boucler le plan de financement du SIVU.

Le SIVU a délibéré le 13 juillet 2021 pour solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil régional dans le cadre du Contrat d'avenir 2021-2027. Le dossier de demande de subvention du SIVU a été enregistré auprès du SGAR en préfecture mais également auprès du Conseil Régional.

Toutefois, l'obtention de la subvention complémentaire n'est pas d'actualité suite aux échanges directs avec les services préfectoraux et la Région.

Ce faisant, le plan de financement du SIVU doit être consolidé et conforte l'initiative prise par la ville de Salon-de-Provence, en accord avec les autres membres, d'assurer directement le portage financier du foncier.

Le projet est rentré dans sa phase opérationnelle. L'hôpital ayant pour son part désigné depuis un assistant à maîtrise d'ouvrage et recruté un agent dédié au portage du projet.

Monsieur le Maire de Salon-de-Provence et Madame la Directrice du centre hospitalier se sont rencontrés le 11 octobre 2022 et ont acté la vente par la ville des 9,5 hectares au profit de l'établissement de santé.

Il a été proposé, à cette occasion, de tirer profit de la récente évolution législative prévue par l'article 126 de la loi dite « 3DS » qui modifie l'article L1422-3 du Code de la Santé et qui permet aux communes et à leur groupement de concourir « volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés ».

Il est donc proposé que les communes puissent verser directement à partir de 2023 ou 2024 leur contribution à l'hôpital afin de permettre à ce dernier d'acquérir lui-même le terrain qui lui servira d'assise et qui accueillera également le village santé.

Dans cette hypothèse, compte tenu des modifications du portage foncier, l'avenir du SIVU est rendu incertain.

La réglementation faisant obligation à la commune d'amortir les subventions d'investissement versées au profit de tiers, la commune fait le choix d'amortir celle-ci sur une période de **XX** ans tout en bénéficiant, comme les règles comptables l'y autorise, de la neutralisation de cette charge.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Par 19 Voix pour / 0 voix contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'investissement au profit de l'hôpital de Salon-de-Provence de 2494€ correspondant à un forfait par habitant de 10 € en référence à la population INSEE du territoire de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE a signé la convention annexée, établie entre la commune d'Alleins et l'Hôpital de Salon-de-Provence.
- **DIT** que la subvention d'équipement sera amortie sur **XX** années
- **DIT** que la charge générée par l'amortissement de la subvention sera neutralisée comptablement comme l'autorise la réglementation
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget en section d'investissement et de fonctionnement.

#### **4. TERRAIN A L'ACHAT SUR PARKING DU CHEMIN SOUS LES AIRES.**

*Propriétaire Mme BALL pour un montant de 290,00€*

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Jean SAMPSONI.*

#### **OBJET : ACHAT DE LA PARCELLE SECTION G N°46**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté du Mme BALL Mireille, demeurant 20 cours Jean Jaurès, 13560 SENAS, de vendre à la commune la parcelle section G n°46, d'une contenance de 290m<sup>2</sup>, sise lieu-dit «Le Village », au prix d'un euro le m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est en zone Naturelle (N) au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

**DECIDE** l'achat de la parcelle section G n°46, au prix de 1 euro le m<sup>2</sup>, soit 290 euros (deux cent quatre-vingts dix euros,

**DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ou à donner pouvoir au conseiller municipal délégué à l'urbanisme ou à un adjoint, tous documents à intervenir.

## PETITE ENFANCE

### **5. ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 ET PREVISIONS 2023-2024**

### **6. COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLE (Maternelle et Primaire).**

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

Conseil d'école Maternelle 19 juin

124 enfants pour la rentrée prochaine avec 44 « petite section » – 37 « moyenne section » – 43 « grande section » - une moyenne de 31 enfants par classe.

Un courrier a été fait auprès de l'inspecteur d'Académie pour une demande d'ouverture d'une classe supplémentaire

Si cette demande est acceptée, nous n'aurons la réponse que le jour de la rentrée de septembre.

Et si tel est le cas, la nouvelle classe sera ouverte dans l'ancienne salle informatique de l'école élémentaire.

Restauration scolaire : A ce jour, 115 élèves sont inscrits

Les jours de grève : Seront remboursés de moitié.

Dorénavant quand une grève sera prévue, les enfants devront amener un pique-nique.

Péri scolaire :

95 enfants sont inscrits. Plus d'inscriptions d'ici la rentrée. Demande la possibilité d'accéder à la salle polyvalente afin de pouvoir augmenter l'agrément.

Conseil d'école élémentaire.

201 élèves inscrits. Ce qui représente sur 8 classes une moyenne de 25 élèves par classe.

Ouverture de la 8<sup>ème</sup> classe. Mme MONCHO Catherine sera l'enseignante de cette nouvelle classe.

La partie numérique de la classe sera installé pour les vacances d'Automne ou de Noël.

Très bon retour des journées camarguaises.

L'ensemble des projets a été réalisé.

## 7. REGLEMENT INTERIEUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

Point rajouter à l'ordre du jour

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE AUX ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable de la commission Petite-Enfance,**

**Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur pour la restauration collective aux écoles,**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur pour la restauration collective aux écoles.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 19 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour la restauration collective aux écoles et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- **DIT** que le présent règlement entrera en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024.



## TRAVAUX

### 8. CDTE (CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE).

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

Le CDTE (Contrat Départemental de Transition Ecologique) remplace le CADD 5 (Contrat d'Aménagement et de Développement Départemental). Il est complètement tourné vers la transition écologique.

Sur ce nouveau contrat est prévu :

- VOIRIE

L'avenue Maréchal De Lattre de Tassigny, l'avenue Georges Clémenceau, l'Avenue du 11 Novembre 1918, l'avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque.

- PARKINGS

Ecoles – Général de Gaulle - Bastidon.

- PATRIMOINE

Château et son aire en théâtre de verdure

- DIVERS

Extension de l'école maternelle

En travaux d'aménagement, il faut surtout insister sur un aménagement durable et résilient de la voirie, une gestion durable de l'eau, la réintroduction du végétal et la plantation d'arbres, la mobilité et les cheminements doux, et une désimperméabilisation quand cela sera possible.

Observations de la part du département :

Réduction de la consommation d'énergie : passage de l'éclairage public en LED en démontrant le gain énergétique (FAIT sur ALLEINS)

Sécurisation de la route : rétrécissement de la chaussée (réduction de la vitesse), sens de circulation des voies, places de stationnement, création de trottoirs, traversée piétonne... Quelle sera la qualité environnementale de ces aménagements (conception, matériaux, limitation des nuisances sonores, qualité de vie des habitants...)?

Prévention des risques naturels : mesures qui seront mises en place pour limiter le risque d'inondation (création d'espaces perméables : noue d'infiltration plantée...).

Gestion de l'eau de ruissellement : note sur la récupération et son utilisation (exemple : sous les places de stationnement perméables des chaussées « réservoir » reliées aux espaces verts afin de redistribuer les eaux pluviales infiltrées vers les zones plantées).

Aménagement paysager en faveur de la biodiversité : si ce critère est retenu, une note de présentation sera à produire.

Traitement qualitatif paysager : note et plan d'aménagement des espaces végétalisés (lutte contre les îlots de chaleur).

La réalisation de pistes cyclables ou de voies douces.

- Sur le Volet architectural :

L'amélioration de la qualité énergétique ;

L'intervention ponctuelle pour limiter l'impact sur le fonctionnement du groupe scolaire ;

La création d'un bénéfice écologique ;

Rendre l'établissement conforme en termes d'accessibilité et de sécurité.

- Sur le Volet environnemental (exemples d'actions) :

L'isolation thermique extérieure des bâtiments ;

Le relamping complet en LED pour une réduction de la consommation d'énergie ;

La mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment pour contrôler en direct et à distance les consommations ;

Le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures pour une réduction du chauffage ;

L'installation d'un brise-soleil en bois pour stopper le rayonnement solaire ;

L'installation d'une ventilation à double flux pour réduire le besoin en chauffage ;

Le remplacement du système de chauffage ;

La désimperméabilisation de la cour (Projet CAUE à venir)

La végétalisation de la cour (jardinières, jardins pédagogiques et pavés alvéolés...)  
(idem ci-dessus)

### **Les principaux objectifs :**

Être prêt pour présenter le dossier « ficelé » au département début octobre.

Avoir une validation de la part de la Présidente avant fin d'année 2023

Démarrer les premiers travaux à mi 2024 ---soit dans un an.

## **9. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.**

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.*

- L'Avenue Jean Moulin – 2<sup>ème</sup> partie. Réclamation de la part du Conseil Départemental. L'entreprise est en train de voir pour gérer ces réclamations.
- Le Stade : Ensemencement actuellement. Arrosage la journée pour que l'eau et le soleil puisse faire pousser le gazon.
- Cour de l'Ecole élémentaire : Toilettes bouchées (beaucoup de rouleaux retrouvés à l'intérieur des canalisations) + petits travaux en cours.
- Cimetière : travaux terminés
- Ancienne Gare : Devis sol et porte en cours, pour travaux en suivant.

## FINANCES

### **10. POINT FINANCIER.**

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.*

Fonctionnement dépenses :

+ 20.000€ suite à l'augmentation de notre prestataire de la cantine

Recettes

Un peu plus que prévue. La demande FCTVA a été faite.

Investissement dépenses :

483.000€ de travaux réalisés

Recettes

630.000€. Le Département doit encore nous verser des subventions au titre des travaux de 2022.

## 11.REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE.

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

### **OBJET : REVISION TAXE ARROSAGE AGRICOLE - ANNEE 2023.**

M. le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de procéder à la révision de la taxe d'arrosage agricole pour l'année 2023.

Le taux actuel est de 145,00 euros l'hectare.

Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m<sup>2</sup>, un forfait de 41,00 euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2023, validés par la commission Forêt-Agriculture :

- Un taux à 145,00 euros l'hectare.
- Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500m<sup>2</sup> ; un forfait à 41,00 euros.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 19 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

**DECIDE** de maintenir le montant de cette taxe pour l'année 2023 à 145.00 euros l'hectare et à 41,00 euros pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m<sup>2</sup>.

## DIVERS

### **12.SAUVEGARDE DES MASSIFS BOISÉS.**

Avenant Convention Massif Forestier.

*Rapporteurs : Philippe GRANGE.*

### **OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE SURVEILLANCE DES MASSIFS BOISES.**

Monsieur le Maire informe que suite à la convention annuelle de coopération 2023 concernant la sauvegarde des massifs boisés, délibération prise le 24 mai 2023 sous le numéro 45/2023, des agents ont été nommés pour exercer les fonctions de garde.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications récentes intervenues dans les effectifs disponibles au sein de la commune de Salon-de-Provence, commune en charge d'affecter deux agents sur la mission de surveillance des massifs.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 19 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration à GUEZOU Eric) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration à URHAHN-BOLLIER Pascale) - CROUZATIER Christian (+procuration à FABRE Lionel) - REY Bernard - AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean - POTE Xavier - COURMES Olivia (+procuration à VERT Hélène) – BORDALA-MOUYAL Bernadette – MARMOL Cyrielle - DEBERES Pauline (+procuration à VAUX Didier) – JUVIGNY Daniel ((+procuration à IAFRATE Manon).

**APPROUVE** l'avenant n°1 concernant la sauvegarde des massifs boisés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

### **13.REPORT DE L'EXTINCTION DES ECLAIRAGES PUBLICS.**

Extinction des éclairages publics à minuit pour les mois de juillet et aout.

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

Pas de délibération de prise car la proposition n'a pas été retenue par le conseil municipal.

## **14.LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES.**

Tirage au sort des Jurés.

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **Dispositions relatives au jury d'assises**

Comme le prévoit le Code de la Procédure Pénale fixant à 2000 le nombre de jurés figurant sur la liste annuelle pour le Département des BDR, et à 450 le nombre de jurés suppléants, Il convient de procéder au renouvellement annuel des listes du jury d'assise.

Chaque année, il appartient aux Maires de dresser la liste préparatoire du jury, par tirage au sort à partir de la liste électorale

#### Nombre de personnes à désigner :

Le nombre de jurés par commune pour la liste annuelle est fixé chaque année, par arrêté préfectoral, proportionnellement au chiffre officiel de la population.

#### **Nombre de jurés pour Alleins = 3**

***La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la commune***

#### Personnes à inscrire sur la liste préparatoire :

Toutes les personnes désignées par le sort, sauf celles qui n'auraient pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort ;

Conformément aux dispositions de l'article 258 du Code de Procédure Pénale, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises, uniquement lorsqu'elles en font la demande à la commission placée sous la présidence du Premier de la Cours d'Appel (article 262 du même code).

#### Etablissement de la liste définitive annuelle du jury d'assises :

La liste définitive des jurés et la liste spéciale de jurés suppléants sont établies chaque année, dans le courant de septembre, par une commission siégeant à la cour d'Appel d'Aix en Pce instituée par les articles 262 et dans les conditions prévues à l'article 263 du Code de Procédure Pénale.

#### Ont été désignés pour être inscrit sur la liste préparatoire :

*Mme IACONA Florence, Mme REY Sylvie, M. GROSSO Franck, M. LANGE Patrick, M. MASURIER Marc, M. PIRMAN Anthony, M. POLLET Sylvain, M. SIARRI Frédéric, M. VOLLE Stéphane.*



## QUESTIONS DIVERSES.

### **M. GRANGE Philippe**

Prochain conseil municipal le mercredi 13 septembre 2023

Pour information, sur Salon de Provence a été ouvert un bureau « coup de poing » pour établir les cartes d'identités et les passeports plus rapidement pour une durée de 4 mois à l'Espace Charles Trenet.

Festivités.

Le 13 juillet : Soirée pour la fête nationale + marché nocturne organisé par l'Acatia.

Le 14 Juillet : Cérémonie patriotique suivie d'un apéritif sur la Place de la République.

### **M. AUBERT Pierre**

Demande installation d'un banc et table de pique-nique sur l'espace ludique et sportif

### **Mme COURMES Olivia**

Proposition carte postale faite par l'office de tourisme

Caminade dans le Vieil Alleins – Très belle prestation à refaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.